CONDITIONS

Les droits d'inscription incluent :

L'accès à la JNA, les actes de la JNA (format numérique), le vestiaire, l'accueil café.

Une attestation de présence et une attestation CERP's si besoin vous sera remise lors de votre arrivée.

Attention : à partir du 1er Mars, les inscriptions à la JNA se feront uniquement sur place le 27 Mars 2020 dans la limite des places disponibles, avec une majoration de 10 €.

Annulation et remboursement :

Toute demande d'annulation doit être faite par courrier.

Jusqu'au 1er Janvier 2020 : remboursement intégral des frais d'inscription.

Du 2 Janvier jusqu'au 29 Février 2020 : Remboursement de 50% des frais d'inscription, y compris dans le cadre de la formation continue.

A partir du 1er Mars 2020 : Aucun remboursement ne sera effectué, y compris dans le cadre de la formation continue.

Justificatifs inscriptions :

A envoyer par mail : journee.allaitement.2020@gmail.com en complément du paiement.

Étudiants : photocopie de la carte d'étudiant.

Membres d'une association adhérente à la CoFAM : joindre le justificatif d'adhésion à cette association.

A réception de l'ensemble des documents : paiement, et justificatifs + fiche d'inscription si vous ne passez pas par Hello Asso, vous recevrez par mail une facture acquittée qui tiendra lieu de confirmation d'inscription et de convocation. Seul ce document vous garantit la prise en compte effective de votre inscription par la CoFAM.

Inscription par l'employeur dans le cadre de la formation continue

Si le règlement est joint au bulletin d'inscription, la présente inscription doit être jointe par mail : journee.allaitement.2020@gmail.com, signée et tamponnée par l'employeur.

Vous recevrez une facture acquittée qui tiendra lieu de confirmation d'inscription et de convocation.

Si le règlement n'est pas joint, la présente inscription doit être accompagnée d'un engagement écrit de prise en charge des frais de formation établi par l'employeur. Vous recevrez, à réception de votre demande d'inscription, une convention simplifiée avec un exemplaire à nous retourner signé et, en retour, votre confirmation d'inscription. La convention et la confirmation d'inscription tiennent lieu de convocation. Seuls ces documents vous garantissent la prise en compte effective de l'inscription par la CoFAM. La facture correspondante sera envoyée une fois la formation terminée.

Attention : sans facture acquittée ou confirmation d'inscription, vous n'êtes pas inscrit à la JNA.

Fait, le : Lu et approuvé, signature (et cachet)